



## **RESOLUTION**

**Objet :** Promouvoir au niveau national une gestion des contenus à caractère pédosexuel centrée sur les victimes

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 80<sup>ème</sup> session à Hanoi (Viet Nam) du 31 octobre au 3 novembre 2011,

CONSIDÉRANT que la protection des enfants est une priorité pour tous les pays membres,

SACHANT que des abus pédosexuels sont commis dans tous les pays membres,

CONSIDÉRANT que ces abus donnent souvent lieu à des images et à des films diffusés sur Internet dans le monde entier,

RECONNAISSANT que les contenus à caractère pédosexuel en question constituent des preuves d'infractions et que leur analyse par les enquêteurs peut contribuer à mettre les enfants à l'abri du danger et à arrêter leurs agresseurs,

SACHANT que cette identification des victimes et de leurs agresseurs permet d'empêcher d'autres abus et donc de réduire la quantité de contenus à caractère pédosexuel circulant en ligne,

AYANT À L'ESPRIT qu'INTERPOL coordonne un réseau international de spécialistes de l'identification des victimes dont les membres analysent les contenus saisis dans le but d'identifier les victimes et leurs agresseurs à l'échelle mondiale,

NOTANT que la Base de données internationale d'INTERPOL sur l'exploitation sexuelle des enfants (ICSE) est un instrument essentiel de cette initiative internationale,

NOTANT que la comparaison au moyen de la base de données ICSE des contenus saisis dans différents pays joue un rôle clé pour le recueil d'éléments de preuve et la réduction des doubles emplois au niveau des services chargés de l'application de la loi du monde entier,

ENCOURAGE les pays membres à mettre en place des procédures pour la collecte et le stockage systématiques de tous les contenus à caractère pédosexuel saisis ou mis au jour d'une autre manière sur leur territoire ;

ENCOURAGE les pays membres à mettre en place des équipes nationales d'identification des victimes chargées de l'analyse des contenus à caractère pédosexuel ainsi que de l'identification des enfants et de leurs agresseurs sur leurs territoires respectifs ;

DEMANDE INSTAMMENT que les Bureaux centraux nationaux concernés autorisent les équipes nationales d'identification des victimes à accéder à la base de données ICSE et à l'utiliser pour l'analyse des contenus, apportant ainsi leur contribution à l'initiative internationale actuellement menée pour identifier les victimes et leurs agresseurs.

**Adoptée**